

La Pénibilité serait prise en compte dans la loi : C'EST FAUX ! Ce sont les salariés eux-mêmes qui devront faire la preuve qu'ils ont été confrontés à la pénibilité pour, avec de la chance et beaucoup d'opiniâtreté, se voir reconnaître une invalidité à hauteur de 10 %.

Cette disposition est prise au mépris d'une réalité que plus personne ne peut contester :

- l'exposition à un environnement agressif en particulier à l'amiante ou à des produits toxiques...

- l'exposition à des rythmes de travail tels que les 3x8, ou le travail de nuit ...,

- le port de charges

ont des effets différés et souvent irréversibles sur la santé !

- l'espérance de vie d'un ouvrier est de 7 ans inférieure à celle d'un cadre !

C'est tout cela que le gouvernement et le Medef veulent mettre au panier !
Les pyromanes du progrès social ce sont eux !